

Cote du document: EB 2017/120/R.16  
Point de l'ordre du jour: 10 c)  
Date: 27 février 2017  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

## Besoins de financement au titre du trente-huitième tirage sur les contributions des États membres en 2017

### Note pour les représentants au Conseil d'administration

#### Responsables:

#### Questions techniques:

Advit Nath  
Directeur et Contrôleur  
Division de la comptabilité et du Contrôleur  
téléphone: +39 06 5459 2829  
courriel: r.farrant@ifad.org

Allegra Saitto  
Chef de la communication  
de l'information financière  
téléphone: +39 06 5459 2405  
courriel: a.saitto@ifad.org

#### Transmission des documents:

William Skinner  
Chef du Bureau  
des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2974  
courriel: gb\_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingtième session  
Rome, 10-11 avril 2017

---

Pour: Approbation

## Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à examiner les besoins de financement au titre du trente-huitième tirage sur les contributions des États membres, qui sera effectué en 2017, et à adopter la décision suivante:

Le Conseil d'administration, conformément à la section 5 c) de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA et à l'article V du Règlement financier du FIDA, approuve le tirage de 35% des contributions à la Dixième reconstitution en avril 2017 ou comme stipulé dans les accords individuels conclus avec des États membres, afin de couvrir les décaissements au titre des prêts et des dons de l'année 2017. Au cas où les besoins de décaissement en 2017 excéderaient le montant de ce tirage, l'écart sera couvert par le recours aux avoirs liquides du Fonds. Le Conseil d'administration autorise le Président à agir en conséquence.

## Besoins de financement au titre du trente-huitième tirage sur les contributions des États membres en 2016

1. Le niveau de tirage sur les contributions des États membres pour 2017 proposé dans le présent document a été établi sur la base des décaissements prévus au titre des prêts et des dons pour 2017.
2. La section 5 c) de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA définit les dispositions à respecter en matière de tirage. À sa soixante et onzième session, tenue en décembre 2000, le Conseil d'administration a adopté une politique prévoyant d'effectuer des tirages à hauteur de 100% sur les contributions des États membres pour faire face aux besoins de décaissement. Les États membres ont la latitude de passer des arrangements individuels concernant les échéanciers d'encaissement des appels de tirage. Il était convenu que ces dispositions spéciales ne devraient pas avoir d'effets préjudiciables sur le financement des opérations du Fonds, et qu'elles resteraient en vigueur jusqu'à ce que des modifications leur soient apportées, si nécessaire, dans le contexte d'une reconstitution, ou jusqu'à épuisement des ressources appelables.
3. Le montant du tirage (liquidités) nécessaire pour faire face à 100% des décaissements projetés au titre des prêts et des dons en 2017 est estimé à 673,1 millions d'USD. Selon la pratique courante, ces besoins de liquidités seront couverts grâce aux avoirs liquides existants du Fonds, aux encaissements des contributions, au produit des placements et aux remboursements des prêts. Le tirage de 2017 actuellement appelé correspond à la deuxième tranche des contributions non conditionnelles relevant de la résolution relative à la Dixième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA10). Sur la base du niveau des instruments de contribution et des paiements reçus à la fin décembre 2016, le tirage atteint environ 371,0 millions d'USD. Il convient de noter que les montants ci-dessus sont conformes aux prévisions figurant dans le document EB 2016/119/R.19, "Ressources disponibles pour engagement", présenté au Conseil d'administration à sa cent dix-neuvième session, en décembre 2016 (à titre de référence, des précisions sont fournies à l'annexe II). Ce chiffre est appelé à évoluer à mesure que les États membres effectueront des versements au cours de l'année 2017. Pour combler l'écart entre les besoins de décaissement prévus et les fonds disponibles à la suite de ce tirage, il faudra recourir aux autres sources de financement, telles que mentionnées ci-dessus.
4. Plusieurs États membres, dont la liste complète figure dans les états financiers consolidés du FIDA pour 2016 (document EB 2017/120/R.XX), n'ont pas acquitté depuis un certain temps les montants appelés au titre des reconstitutions

antérieures. Le Fonds ne ménagera aucun effort pour obtenir l'encaissement des billets à ordre et/ou pour obtenir des contributions en espèces, selon le cas. Conformément à la méthode de calcul des tirages sur les contributions des États membres approuvée par le Conseil d'administration à sa cinquante-cinquième session en septembre 1995, les appels de tirage ne seront pas augmentés pour couvrir les défauts de paiement auxquels il faut s'attendre.

5. Des informations sur les tirages approuvés au titre de FIDA10 et prévus pour FIDA10 sont présentées dans l'annexe I. On y trouvera également une estimation des décaissements futurs et des tirages prévus sur la base du niveau actuel des annonces de contribution au titre de FIDA10.

**Estimations relatives aux tirages futurs au 31 décembre 2016**

(en millions d'USD)

	2016 Situation actuelle	Prévisions pour 2017	Prévisions pour 2018
<b>Tirages de l'année</b>			
Dixième reconstitution	30%	35%	35%
<b>Tirages cumulés, en pourcentage, au 31 décembre</b>			
Dixième reconstitution	30%	65%	100%
<b>Sur la base de:</b>			
A. Décaissements projetés <sup>a</sup>	728,5	699,0	713,0
B. Décaissements effectifs	702,6	-	-
C. Écart (B - A)	(25,9)	-	-
D. 100% des décaissements nécessaires (A - C, année précédente)	634,1 <sup>b</sup>	673,1 <sup>c</sup>	713,0
<b>Valeur actuelle des contributions des États membres</b>			
<b>Dixième reconstitution</b>			
Annonces de contribution reçues au 31 décembre <sup>d</sup>	-	1 129,7	-
Instruments de contribution reçus au 31 décembre <sup>d</sup>	-	905,7	-
Paiements reçus au 31 décembre <sup>d</sup>	-	514,4	-
Montants appelés (tirage) <sup>e</sup>	-	317,0	-

<sup>a</sup> Ces estimations sont fondées sur les taux de change en vigueur au 31 décembre 2016. Le montant des décaissements projetés tient compte du rythme de décaissement habituel du portefeuille de prêts et dons.

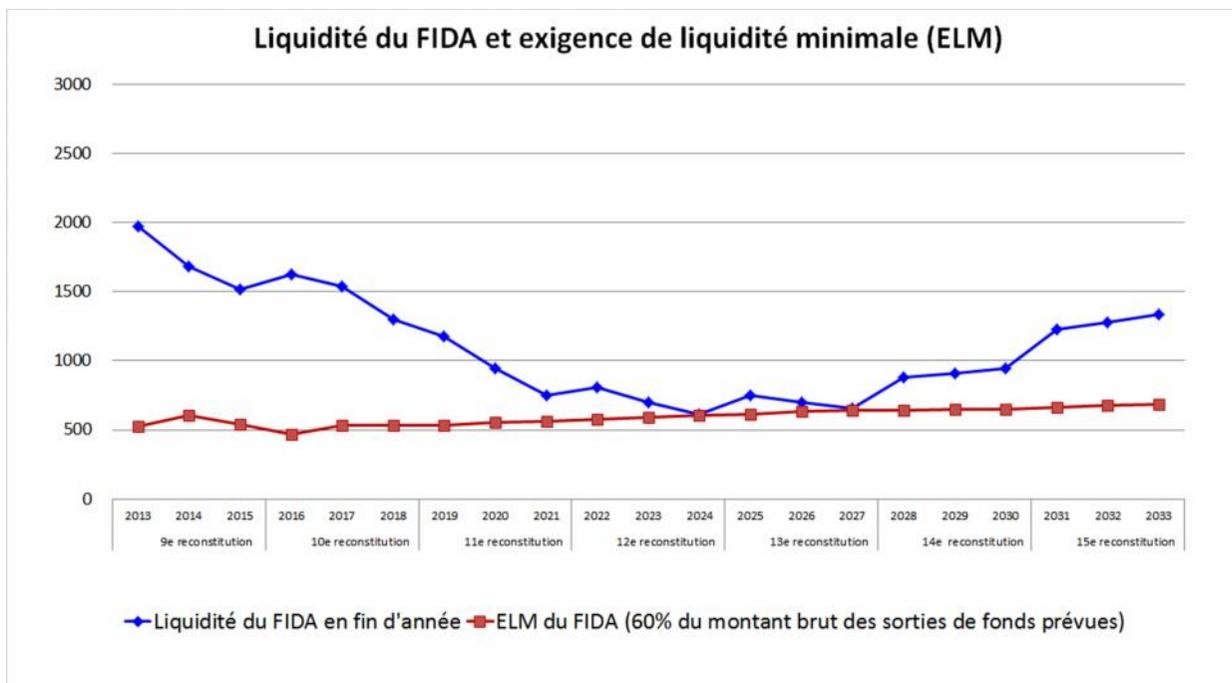
<sup>b</sup> Ce montant comprend l'excédent de 94,4 millions d'USD de 2015.

<sup>c</sup> Ce montant comprend l'excédent de 25,9 millions d'USD de 2016.

<sup>d</sup> Les annonces et les instruments de contribution au titre de la dixième reconstitution se réfèrent aux soldes incluant les contributions complémentaires.

<sup>e</sup> Calcul: 35% des instruments de contribution reçus au 31 décembre.

Graphique 1  
**Flux de trésorerie et liquidités du FIDA**  
 (en millions d'USD)



\* Les chiffres ci-dessus sont fondés sur les principales hypothèses suivantes: un profil de décaissement des prêts de 14 ans; un taux moyen de diminution de prêts de 12%; une progression des dépenses administratives de 2,0% durant FIDA10, puis correspondant au taux d'inflation; un taux de rendement du portefeuille de placements de 2,67% pour 2016, 2017 et 2018, 0,25% pour 2019, puis 0,5% à partir de 2020; un profil d'encaissement des contributions des Membres à la reconstitution fondé sur la tendance constatée pour FIDA8; et un taux d'inflation de 1,9% par an. On présume que les niveaux des reconstitutions du programme de prêts et dons n'évolueront pas en termes réels.